



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat de Lyon
Direction des examens et concours
DEC9 diplômes professionnels de niveau 3**

La rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes

Rectrice de l'académie de Lyon,

Chancelière des universités,

Vu le décret n°2023-824 du 25 août 2023, remplaçant l'intitulé du diplôme « mention complémentaire » par l'intitulé « certificat de spécialisation »,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D337-139 à D337-160 relatifs au certificat de spécialisation ;

ARRÊTÉ

Article 1 : Le registre des inscriptions aux épreuves du diplôme national du :

Certificat de spécialisation de niveau 3 (CS3) - session 2027

sera ouvert

du Lundi 19 octobre (9h00) au vendredi 13 novembre 2026 (17h00).

Article 2 : Seuls pourront être admis à subir les épreuves de la session de remplacement du certificat de spécialisation, les candidats régulièrement inscrits dans les délais fixés à l'article 1er du présent arrêté et sous réserve qu'ils remplissent les conditions prévues au code de l'Éducation.

Article 3 : La date de retour des confirmations d'inscription est fixée, au plus tard (*le cachet de la poste faisant foi*), **au vendredi 27 novembre 2026.**

Article 4 : Le secrétaire général de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 30 septembre 2026

Pour la rectrice et par délégation,
le secrétaire général de l'académie

Olivier Curnelle